

## Communiqué

Pour publication immédiate

30 juin 2010

### **Marine Atlantique lance la liste d'attente commerciale**

St. John's, T.-N. – Marine Atlantique a annoncé aujourd'hui la mise en œuvre devancée d'une liste d'attente pour l'industrie du camionnage. La liste d'attente sera disponible à compter du lundi, 2 juillet 2010. Elle procurera une occasion additionnelle pour les opérateurs indépendants de plus petite taille et ayant un niveau de prévisibilité plus bas du moment où ils ont besoin d'effectuer une réservation ou ayant de la difficulté à gérer leurs réservations avec le système de réservation actuel.

« Les plus petits transporteurs ont demandé d'avoir la possibilité de se rendre au quai et d'attendre qu'un espace soit disponible, semblable au système premier arrivé, premier servi » a déclaré Don Barnes, vice-président de l'Expérience du client. « Nous répondons à ce besoin et nous leur procurons la flexibilité requise, et ce, sans obliger les entreprises qui transportent 80 pour cent de leur marchandises vers l'île ou à l'extérieur de celle-ci de revenir à un système inefficace, plus chaotique. »

Une fois que l'heure limite de deux heures pour les camions gros porteurs est atteinte, les unités commerciales sur la liste d'attente pourront effectuer la traversée lorsqu'un espace et le temps le permettront. Lorsque le navire quitte la côte, d'autres unités peuvent s'ajouter à la liste d'attente, jusqu'à un maximum de dix unités.

Voici d'autres détails relatifs à la liste d'attente :

- Elle est limitée à 10 unités commerciales avec conducteurs et n'est pas disponible pour les remorques sans tracteur, les unités transportant des marchandises dangereuses ou du bétail ou des unités surdimensionnées;
- La liste sera mise en œuvre aux terminaux de Port aux Basques et de North Sydney, en permettant une réservation ouverte de jusqu'à 10 unités commerciales au poste de péage et l'entrée sur la propriété du terminal pour attendre qu'un espace se libère pour une traversée; et
- Les unités commerciales avec des réservations confirmées ne seront pas placées sur la liste d'attente.

La liste d'attente sera gérée au terminal plutôt que par le système de réservation puisque cela répond le mieux aux besoins des clients commerciaux avec des charges de dernière minute désirant une occasion de faire la queue pour obtenir un espace disponible. En gérant la liste à partir du terminal, les transporteurs n'auront pas à attendre une confirmation de réservation avant de se rendre au terminal tel qu'il est requis en vertu du système de réservation.

« La liste d'attente est le plus récent ajout à de nombreux changements mis en œuvre relativement aux réservations commerciales afin d'apporter des solutions aux préoccupations de l'industrie par rapport au système », a affirmé Barnes. « Nous étions engagés à travailler avec nos clients commerciaux pour les réservations commerciales et nous continuerons de le faire. À ce jour, nous recevons des commentaires positifs sur les changements apportés. »

Parmi les autres récents changements aux réservations commerciales figurent la réservation en ligne, les heures de présentations tardives et la règle de l'annulation de 24 heures. Depuis ces changements, le taux d'annulation s'est considérablement amélioré, passant d'un haut pourcentage de 10 dans les trois premières semaines de juin à un faible 6 pour cent pour les jours qui ont suivi l'application de l'exigence d'annuler plus de 24 heures avant l'heure prévue du départ.

Nous évaluerons l'efficacité de la liste d'attente pendant l'été afin de déterminer le besoin de modifications.

-30-

Personne-ressource pour les médias :  
Tara Laing, Communications  
Tél. : 709-772-8974  
Courriel : [tlaing@marine-atlantic.ca](mailto:tlaing@marine-atlantic.ca)